



## **PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR EXCEPTIONNEL DE LA LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES de RUGBY**

**Le Bureau Directeur de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby s'est réuni :**

**le lundi 12 avril 2021  
à 14h30 en visioconférence**

**Présents** : T. TONNELIER - JC. PEYRIN - P. BANIZETTE - J. MUJICA – JM. GINEY - M. ANZALONE – F. BRESSON – P. DURIF – G. QUEYREL – S. FERRATIER

**Invités** : J. GRAND LABORET - N. ALLEMAND - H. BRUYÈRE

**Excusés** : V. POCHITALOFF - O. FOURNIER - N. JANVIER - JC. LUNEL - G. CASSAGNE - J. GARDON

**Assiste** : K. DELOCHE

Le Président TONNELIER ouvre la séance à 14h35.

### **Plan de Continuité d'Activité des salariés administratifs de la Ligue n°5**

APPLICABLE SUR LA PÉRIODE DU 01.04.2021 au 30.06.2021 POUR L'ACTIVITÉ PARTIELLE DE DROIT COMMUN (ensemble du personnel sauf Conseiller Technique de Clubs).

Dispositions arrêtées suite à la prolongation de la crise sanitaire induite par la COVID-19 au niveau des impacts relatifs à l'organisation de l'activité de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby

Dans le cadre de l'ampleur des impacts de la crise sanitaire liée au constat de reprise de la propagation du coronavirus, le Gouvernement a décidé de nouvelle mesure de confinement qui ont pris effet le lundi 05.04.2021.

En parallèle, le Ministère chargé des Sports a décliné les décisions sanitaires pour le sport à partir du 03 avril 2021.

La Fédération Française de Rugby (F.F.R.) a décidé, dans le cadre d'une réunion exceptionnelle le report de l'ensemble des compétitions "amateur" et maintien du stade 3 Rugby en respectant le protocole sanitaire et mesures gouvernementales. Les rassemblements interrégionaux et Centre de Suivi -15 sont interdits.

Conformément à cette injonction, le Bureau Directeur de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby, sous la Présidence de Thierry TONNELIER, a décidé la modification de la mise en activité partielle réduite des salariés administratifs, selon les précisions développées ci-après.

En conséquence, ont été décidées les mesures suivantes :

- Mise en place du Plan de continuité de l'activité N° 5 pour l'ensemble des salariés hors Conseiller Technique de Clubs à compter du 12.04.2021 jusqu'au 30.06.21 ;

Rappel : Recours à la mise en activité partielle des salariés de la Ligue AuRA dans les conditions suivantes (lesquelles ont donné lieu à l'émission d'un avis favorable à l'unanimité des membres du CSE) :

- Passage en activité partielle à compter du 2.11.2020

Rappel : la Ligue AuRA a eu recours au dispositif d'activité partielle pendant la période courant du 1.04 au 30.06.2020, suite à la décision d'arrêt des compétitions de la Saison 2019-2020 prise par la F.F.R. dans son communiqué du 13.03.2020.

Suite à la décision de fermeture des 4 Maisons de l'Ovalie intervenue entre le 16.03 et 2.06.2020, la Ligue AuRA avait successivement pris les dispositions suivantes, après information / consultation du CSE :

- Mise en place généralisée du télétravail sur la période du 16 au 31.03.2020 ;
- Prise effective des droits d'absence dont bénéficiait chaque salarié au titre des jours de congés payés acquis, de jours de récupération ou de dépassement des forfaits d'activité pour les Cadres ;
- Placement en situation d'arrêt de travail des salariés assurant la garde à domicile d'enfant(s) de moins de 16 ans pendant la durée de 20 jours en application de la décision gouvernementale ;
- Prise anticipée de 5 jours ouvrés de congés payés au titre de la période légale de référence d'acquisition des droits courant du 1.06.2020 au 31.05.2021, en application de la disposition exceptionnelle prévue par l'Article 1<sup>er</sup> de l'Ordonnance N° 2020-323 du 25.03.2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos.

Le dispositif arrêté par la Ligue AuRA a ainsi consisté à repousser au maximum le passage effectif en activité partielle qui avait concerné - aux exceptions près détaillées dans la première mouture du PCA N°1 - l'ensemble des salariés de la Ligue AuRA.

Les dispositions relatives à la mise en place de l'activité partielle et à son organisation avait fait l'objet d'une Notice explicative détaillée, datée du 31 mars 2020 et adressée à l'ensemble du Personnel de la Ligue AuRA en pièce jointe d'un courrier du Président]

#### Plan de continuité d'activité [PCA] N°5 de la Ligue AuRA

Il comporte les mesures essentielles suivantes :

- Arrêt des activités liées à la pratique du Rugby ;
- Fermeture des 4 Maisons de l'Ovalie jusqu'à nouvel ordre : leur réouverture interviendra dans le cadre de la décision gouvernementale de "déconfinement" et de la détermination des modalités de sa mise en œuvre.

Cette mesure entraîne la fermeture des locaux au public, l'interdiction d'y tenir toutes réunions avec des participants externes, l'interruption des activités réceptives à destination des entreprises.

Elle supporte une exception (art 35 du décret du 29 octobre) relative au déroulement des séquences de Formation professionnelle d'entreprises, de formation professionnelle continue ayant trait à la continuité des formations professionnelles diplômantes, concernant respectivement le DE-JEPS organisées dans le cadre des Sites de Chaponnay et Clermont-Ferrand, le CQP organisé sur le Site de Chaponnay, ainsi que la formation continue des salariés dans le cadre du développement des compétences du personnel.

Organisation de la communication externe : gestion des contacts avec les différents Interlocuteurs externes à la Ligue AuRA (F.F.R., Comités Départementaux, Clubs ...) via la mise en place de boîtes de communication électronique spécifiques :

- Ouverture d'une boîte mail dédiée dans chaque Maison de l'Ovalie sur laquelle renvoyer toutes les questions, sollicitations ou demandes émanant des Clubs ou d'interlocuteurs :
  - [auraservice.chaponnay@ligueaura-ffr.fr](mailto:auraservice.chaponnay@ligueaura-ffr.fr)
  - [auraservice.clermont@ligueaura-ffr.fr](mailto:auraservice.clermont@ligueaura-ffr.fr)
  - [auraservice.guilherand@ligueaura-ffr.fr](mailto:auraservice.guilherand@ligueaura-ffr.fr)
  - [auraservice.montbonnot@ligueaura-ffr.fr](mailto:auraservice.montbonnot@ligueaura-ffr.fr)
- Gestion par le Directeur Général et le Secrétaire Général des contacts intervenant sur la boîte mail générale de la Ligue : [2001a@ffr.fr](mailto:2001a@ffr.fr)

Rappel : des mesures sanitaires adaptées concernant l'organisation des séquences de Formation font l'objet d'un Protocole spécifique, référencé dans le cadre d'un "Additif COVID-19" annexé au Document Unique d'Evaluation des Risques (DUR) dans chacune des Maisons de l'Ovalie]

Organisation de contacts et/ou réunions à distance via le système de visioconférence : autant que nécessaire et à l'initiative des Responsables limitativement identifiés [Elus, Salariés Cadres et/ou Conseillers Sportifs, Directeur Technique Ligue (salarié du Ministère de la Jeunesse et des Sports), Présidents de Commission, COVID Manager de la Ligue, Secrétaire du Comité Social & Economique ... à l'exclusion expresse de tout autre personne, et notamment des salariés placés en activité totale à horaire "zéro"] des contacts téléphoniques ou des échanges de courriels ou des réunions en visioconférence sont organisés pour assurer :

- Le partage des informations utiles à la gestion de la situation de crise ;
- La tenue des réunions du Bureau Directeur ;
- Des réunions de la Commission des épreuves en charge de déterminer les nouvelles formes de compétitions pour la saison 2021/2022.
- Des réunions du réseau des COVID Managers de la Ligue et des Comités départementaux ;
- Des réunions extraordinaires du CSE en vue de l'informer et de le consulter, le cas échéant, sur les projets de nature à impacter l'organisation de la Ligue et la situation des Personnels ;
- Toute demande de réunion à l'initiative de la F.F.R. ou de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- Des réunions à distance d'information / échanges sur la situation, les épreuves et la continuation de la saison 2020-2021 ;
- Des réunions à distance d'information / échanges avec les Clubs ;

Rappel de l'effectif global de la Ligue AuRA au 31.12.2020 = 49 salariés.

- Continuité de la mise en Activité Partielle de Longue Durée des Conseillers Technique de Clubs pour 24 salariés (1 arrêt maladie jusqu'au 07/03/2021), pour 60 % de leur temps de travail (23 Conseillers Technique de clubs) et 80% de leur temps de travail (1 Conseiller Technique de Club). [Cf. demande adressée le 27.01.2021 à l'Unité Territoriale compétente de la Direccte, accompagnée du courrier justificatif, de l'accord de branche étendu et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CSE]
- Mise en Activité Partielle de l'ensemble du personnel, hors Conseiller Technique de Clubs, pour 25 salariés), entre 20% et 60% de leur temps de travail (7 Cadres et 14 Techniciens Administratifs (1 congé maternité jusqu'au 19.05) et 100% de leur temps de travail (2 Cadres Sportifs, 2 Conseillers Sportifs). [Cf. demande adressée le 13.04.2021 4 Unités Territoriales compétentes de la Direccte, accompagnée du courrier justificatif et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CSE]

Organisation du maintien d'une activité réduite à distance sous la forme du télétravail, de manière renforcée, dans des conditions de fonctionnement a minima strictement et limitativement définies :

- 5 salariés Cadres en activité partielle réduite assurent les missions suivantes :
  - Le Directeur Général, Gilles CASSAGNE, en charge de l'animation et du suivi de la cellule de crise, en liaison avec les Services de la F.F.R., avec le Président, les Élus et/ou Bénévoles essentiels (Secrétaire Général, Trésorier, Vice-Présidents, Chargés de mission Ressources Humaines, Présidents de Commissions, COVID Manager de la Ligue) à hauteur de 50% de son activité
  - Le Directeur financier, Thomas BACONNIER, en charge de la supervision des tâches comptables et financières, de l'établissement des bulletins de paie et des états relatifs au déroulement de la mesure d'activité partielle à hauteur de 40 % de son activité
  - La référente de la Maison de l'Ovalie de Clermont-Ferrand, Sandrine BATIFOULIER DUBOIS, à hauteur de 60% de son activité, s'agissant de la communication en direction des Clubs ainsi que des supports s'y rapportant.
  - La référente de la Maison de Guilhaum-Granges, Karine DELOCHE, à hauteur de 40% de son activité s'agissant de la préparation des Bureaux Directeurs et du Comité Directeur du 05.06.2021 ainsi que de supports s'y rapportant.

- Le référent de la Maison de Montbonnot, Pierrick GERBIER, à hauteur de 40 % de son activité, s'agissant de la maintenance des systèmes informatiques ainsi que des réponses techniques en direction des Clubs et des Comités Départementaux.
- 2 Cadres commerciaux, Eric SAMAIN et Mathieu LIEUDENOT, en charge de l'activité commerciale, des contacts avec les Entreprises et les Partenaires, à hauteur de 60 % de leur activité.
- 1 Cadre sportif "Coordonnateur des formations DEJEPS" (Diplômes d'État Jeunesses Éducation Populaire & Sportive), Lilian ROSTAING, en charge d'assurer la préparation, l'animation et le suivi à distance des modules de formation dans le cadre des 2 cycles en cours sur Chaponnay et Voiron, à hauteur de 100 % de son activité.
- 1 Cadre sportif "Formateur et développeur", Frédéric POURCEL, en charge d'assurer la continuité du développement qualité de l'organisme de formation de la Ligue, préparation, l'animation et le suivi à distance des modules de formations du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) et DEJEPS (Clermont Ferrand) à hauteur de 100 % de son activité ; La continuité des cycles CQP correspond à une demande expresse faite par la F.F.R.  
La continuité des cycles DEJEPS correspond à une demande expresse faite par la F.F.R.
- 16 salariés Techniciens en activité partielle réduite assurent les missions suivantes :
  - 2 Techniciennes administratives, Christelle DUCLOT et Estelle CUCCARO (congé maternité jusqu'au 19.05), en charge de tâches comptables à hauteur de 40 % de leur activité, en vue d'assurer respectivement l'enregistrement des opérations courantes, la gestion des encours de facturation et la comptabilité Clubs ;
  - 1 Technicienne administrative, Marion HUSSENOT, en charge de tâches comptables à hauteur de 50 % de son activité, en vue d'assurer respectivement l'enregistrement des opérations courantes, la gestion des encours de facturation et la comptabilité Clubs ;
  - 1 Technicienne administrative, Margot HOLAIN, en charge des actions de communication et réseaux sociaux à hauteur de 40 % ;
  - 1 Technicienne administrative, Valérie REINEIX, à hauteur de 20 % de son activité, en charge d'assurer différentes tâches ayant trait à l'organisation des formations,
  - 1 Technicien administratif, Eric LEMAIRE, à hauteur de 60 % de son activité, en charge d'assurer respectivement différentes tâches ayant trait à l'organisation des formations, à la mise en forme de QUALIOPI ;
  - 1 Technicienne administrative, Catherine MICHOUX, à hauteur de 25 % de son activité, en charge d'assurer différentes tâches ayant trait à l'organisation des formations;
  - 2 Techniciennes administratives, Christiane AUGÉ, à hauteur de 25% et Agnès DACHIS, à hauteur de 20 % de leur activité, en charge d'assurer respectivement différentes tâches ayant trait au suivi technique des Clubs, à la gestion des licences, à la continuité des commissions régaliennes et à l'organisation des Officiels de match ... ;
  - 1 Technicienne administrative, Sandra ROMERO, à hauteur de 40 % de son activité, en charge d'assurer respectivement différentes tâches ayant trait à l'assistance de Direction au suivi des Clubs et à l'organisation des Officiels de match ... ;
  - 2 Techniciens administratifs, Robert LASCAUX, à hauteur de 40% et Noël MILLAT, à hauteur de 40 % de leur activité, en charge d'assurer respectivement différentes tâches ayant trait à la maintenance des locaux, petits travaux de rénovation ... ;
  - 2 stagiaires en alternance, Léna DROGUET et Enzo TAMAYO, à hauteur de 60 % de leur activité, en charge d'assurer respectivement différentes tâches de communication et système informatique et information ... ;
  - 2 Techniciens sportifs, Vincent FARGEAS et Geoffroy HENRY, à hauteur de 100 % de leur activité, en charge de l'animation respective des Académies Fédérales de Clermont-Ferrand et Grenoble, concernant les Sportifs de Haut Niveau (selon les dispositions du Ministère des Sports, les activités relatives au SHN constituent des activités dérogatoires dont la poursuite est intégralement maintenue dans le contexte sanitaire actuel).

Complément à 100 % des salaires pour la période du 01.04.2021 au 30.06.2021 assuré par la Ligue AuRA pour faire face à la situation de force majeure créée par la prolongation de la crise sanitaire actuelle, en considérant que les salariés ne doivent subir aucune pénalisation au plan de leur rémunération par rapport à cette situation particulière totalement exceptionnelle et malheureusement durable, liée à la décision gouvernementale de mise en place d'une nouvelle période de confinement.

Une information individuelle sera donnée à l'ensemble des salarié(e)s de la Ligue AuRA afin de connaître les modalités de ce PCA n°5.

Le présent Plan de continuité de l'activité N°5 a été présenté aux membres du CSE dans le cadre de la réunion extraordinaire du 12.04.2021, lequel a émis un AVIS FAVORABLE.

Il est susceptible d'aménagements en fonction des évolutions liées à la gestion de la crise sanitaire actuelle et, notamment, des décisions gouvernementales et/ou des positions et demandes émanant de la F.F.R.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Bureau Directeur est levée à 14h50.

**Le Secrétaire Général,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Jean Claude PEYRIN**